

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 25/02/2020

Reçu en préfecture le 25/02/2020

Affiché le

ID : 005-250500600-20200217-2010_10-DE

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 17 février 2020
Délibération n° : 2020_10
Date de convocation : 10 février 2020

Objet : **Soutien préparatoire au projet « Échanges et mutualisation pour l'animation de réseaux d'éco-acteurs de Réserves de biosphère »**

Par la suite d'une convocation en date du 29 janvier 2020, les membres composant le Comité syndical du Parc naturel du Queyras se sont rassemblés à la maison du Parc, à Arvieux, le 06 février à 17h30, sous la présidence de Monsieur Christian GROSSAN, Président du Parc naturel du Queyras, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28). Le quorum physique n'ayant pas été atteint lors de la réunion du 06 février, une nouvelle séance a été programmée le 17 janvier 2020 et annoncée aux membres du Comité syndical par une convocation en date du 10 février 2020.

Président : Christian GROSSAN

Secrétaire de séance : Philippe CHABRAND

Région : Chantal EYMEUD, Conseillère Régionale titulaire, excusée ; Anne-Marie FORGEOUX, Conseillère régionale, titulaire, excusée

Département : Valérie GARCIN-EYMEUD, Conseillère départementale, titulaire, excusée ; Marcel CANNAT, Conseiller départemental titulaire, excusé

Communauté de communes Guillestrois-Queyras : Christian LAURENS, Conseiller communautaire, titulaire, présent, excusé ; François QUEREL, Conseiller communautaire, titulaire, excusé

Communes :

- **Abriès-Ristolas** - Jacques BONNARDEL, Maire, présent (1 voix) ; Marie-José NOUHAUD, Adjointe au Maire, excusée ; Séverine BUES, Adjointe au Maire, excusée ; Robert BOURCIER, Conseiller municipal, excusé
- **Aiguilles** - Serge LAURENS, Maire, présent (1 voix) ; Pascal GIRAUD, Conseiller municipal, excusé
- **Arvieux** - Philippe CHABRAND, Maire, présent (1 voix) ; Alain BLANC, délégué pour la commune, présent (1 voix)
- **Ceillac** - Christian GROSSAN, Maire, présent (1 voix) ; Jeanne FAVIER-CARGEMEL, Adjointe au Maire, excusée, pouvoir à Christian GROSSAN
- **Château-Ville-Vieille** - Jean-Louis PONCET, Maire, excusé ; Marylène DEBRUNE, Conseillère municipale, excusée
- **Eygliers** - Jacques GIRAUD, Premier adjoint au Maire, excusé
- **Guillestre** - Bernard LETERRIER, Maire, excusé
- **Molines-en-Queyras** - Francis MARTIN, Maire, excusé ; Jean-Paul HOFFMAN, Adjoint au Maire, présent (1 voix)
- **Saint-Véran** - Danièle GUIGNARD, Maire, excusée ; Mathieu ANTOINE, Adjoint au Maire, excusé
- **Vars** - Raphaëlle MARTOÏA, Conseillère municipale, excusée

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales ;
- Le décret n° 2010-587 du 2 juin 2010 portant classement du Parc naturel régional du Queyras jusqu'au 18 avril 2021 ;
- La Charte du Parc naturel régional du Queyras en vigueur par le décret n° 2010-587 du 2 juin 2010 et prorogée par le décret n°2018_212 du 28 mars 2018 jusqu'au 18 avril 2024 ;
- Les statuts du Parc naturel régional du Queyras entérinés par l'arrêté préfectoral n°2011/178/2 du 27 juin 2011 ;
- Le classement en 2013 du territoire en tant que Réserve de biosphère par l'UNESCO ;
- Le classement en 2014 du territoire en tant que Réserve de biosphère transfrontière par l'UNESCO ;
- La délibération 2019_50 du 19 septembre 2019 pour la mise en place d'une démarche « éco-acteurs » au sein de la Réserve de biosphère transfrontalière du Mont-Viso ;
- L'appel à propositions du Programme Liaisons Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale (LEADER) 2015-2022 de la Région Provence Alpes Côte d'Azur, Type d'opération 19.3 Fiche action n°9 Soutien préparatoire à la coopération ;

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 25/02/2020
Reçu en préfecture le 25/02/2020
Affiché le
ID : 005-250500600-20200217-2010_10-DE

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 17 février 2020
Délibération n° : 2020_10
Date de convocation : 10 février 2020

Objet : Soutien préparatoire au projet « Échanges et mutualisation pour l'animation de réseaux d'éco-acteurs de Réserves de biosphère »

Considérant :

- Le réseau naissant d'éco-acteurs de la Réserve de biosphère du Mont Viso ;
- Le partenariat entrepris avec les Réserves de biosphère de Camargue et des gorges du Gardon autour de l'animation des réseaux d'éco-acteurs ;
- La construction opérationnelle du projet prévue au printemps ;
- Le soutien préparatoire permettant de subventionner le temps de travail alloué au montage du projet ;
- Le dépôt d'une demande de subvention pour du soutien préparatoire à un projet de coopération dans le cadre du programme LEADER porté par le GAL Pays du Grand Briançonnais ;
- Le dépôt à venir d'une demande de subvention au titre de la coopération qui permettra la continuité de ce poste, la mise en place des actions, l'animation locale du réseau d'éco-acteurs du Mont Viso dans un second temps ;

Le Comité syndical, réuni le 17 février 2020, après en avoir délibéré, et voté par :

Nombre de membres en exercice :	25	Nombre de suffrages exprimés : 07	
Nombre de suffrages :	31	Votes Contre : 0	Pour : 07
Nombre de membres présents :	06	Abstentions : 00	
Nombre de membres représentés :	01		

Décide :

De valider la demande de soutien préparatoire au projet de coopération « Échanges et mutualisation pour l'animation de réseaux d'éco-acteurs de Réserves de biosphère » ;

D'approuver le plan de financement prévisionnel ci-après ;

Dépenses (TTC)		Recettes (TTC)	
Salaires et Charges	6666.67 €	Financement public maximum (90%) Dont FEADER (54%) Dont Conseil Régional PACA (36%)	6000 € 3600 € 2400 €
		Autofinancement	666.67€
TOTAL	6666.67€	TOTAL	6666.67 €

D'autoriser le Président et la Directrice à prendre les dispositions nécessaires pour permettre la mise en œuvre de l'opération et notamment à signer les documents nécessaires à leur mise en œuvre.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

Le Président
Christian GROSSAN

